

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Folies et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SIN LE NOBLE - SIN NOBLE VILLE - BP - 2018

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
			Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor					
5192 Avances de trésorerie					
51931 Lignes de trésorerie					
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
5194 Billets de trésorerie					
5198 Autres crédits de trésorerie					
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					24 139 921,83									
1641 Emprunts en euros (total)					24 139 921,83									
01001465569VARIABLE	CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE	31/07/2003		10/11/2003	715 000,00			2,250	2,250	euros	T	X	N	A-1
1180583	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	31/12/2011		01/01/2012	291 484,00	C		2,350	2,350	euros	A	P	N	A-1
1356001	SOCIETE GENERALE	31/03/2016		30/06/2016	3 000 000,00	C		1,870	1,870	euros	T	X	N	A-1
18130	SOCIETE GENERALE	24/12/2009		24/01/2010	1 000 000,00	C		3,828	3,828	euros	M	M	N	A-1
20100015	CE DES PAYS DU HAINAUT	22/03/2010		25/05/2010	2 020 502,83	C		3,350	3,350	euros	T	X	N	A-1
5016439	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	13/12/2013		01/07/2014	4 000 000,00	C		1,850	1,850	euros	T	X	N	A-1
5027754	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	28/05/2014		18/08/2014	1 336 935,00	C		1,850	1,950	euros	T	X	N	A-1
7565434	CE DES PAYS DU HAINAUT	06/11/2008		15/02/2009	500 000,00	C		5,680	5,680	euros	T	X	N	A-1
99141088811	CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE	02/01/2006		25/04/2006	450 000,00	C		3,850	3,850	euros	T	X	N	A-1
99144696642	CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE	18/11/2008		05/03/2009	600 000,00	C		4,460	4,460	euros	T	X	N	A-1
D061021CC	CE DES PAYS DU HAINAUT	01/01/2008		25/12/2008	5 000 000,00	C		3,920	3,920	euros	T	X	N	A-1
MIS203152EUR	CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/01/2003		01/04/2003	600 000,00	C		4,120	4,120	euros	T	X	N	A-1
MIS209183EUR	CREDIT LOCAL DE FRANCE	03/04/2003		01/08/2003	625 000,00	C		3,500	3,500	euros	T	X	N	A-1
MON27274EUR	CREDIT LOCAL DE FRANCE	31/12/2010		01/03/2011	2 000 000,00	C		2,890	2,890	euros	T	X	N	A-1
MON51318EUR	LA BANQUE POSTALE	06/02/2017		01/07/2017	2 000 000,00	C		1,480	1,480	euros	T	X	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					24 138 921,83									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC81015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		15 595 278,17					1 299 561,79	377 198,96	0,00	37 007,70
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		15 595 278,17					1 299 561,79	377 198,96	0,00	37 007,70
01001465569VARIABLE	N	0,00	A-1	39 899,23	-1,00	C		0,000	39 899,23	0,01	0,00	0,00
1180583	N	0,00	A-1	186 802,68	8,00	C		1,350	19 660,08	2 521,84	0,00	4 917,03
1356/001	N	0,00	A-1	2 737 500,00	17,00	C		1,870	150 000,00	50 139,38	0,00	134,41
18130	N	0,00	A-1	538 012,17	6,00	C		3,820	68 340,92	19 399,84	0,00	344,76
20100015	N	0,00	A-1	485 589,60	1,00	C		3,350	214 740,52	13 750,55	0,00	907,34
5016439	N	0,00	A-1	3 544 753,89	20,00	C		1,850	135 726,16	64 183,92	0,00	15 596,11
5027754	N	0,00	A-1	1 057 025,06	10,00	C		1,850	83 328,62	18 848,82	0,00	1 501,47
7565434	N	0,00	A-1	63 607,89	0,00	C		5,680	63 607,89	2 274,07	0,00	0,00
99141088811	N	0,00	A-1	331 342,69	17,00	C		3,850	12 785,11	12 573,57	0,00	2 232,94
99144696642	N	0,00	A-1	72 663,15	0,00	C		4,460	72 663,15	2 036,71	0,00	0,00
D061021CC	N	0,00	A-1	3 374 999,88	19,00	C		3,920	166 666,68	129 850,00	0,00	2 096,11
MIS203152EUR	N	0,00	A-1	13 318,36	-1,00	C		1,140	13 318,35	37,98	0,00	0,00
MIS209183EUR	N	0,00	A-1	26 518,23	-1,00	C		3,500	26 518,23	348,56	0,00	0,00
MON272746EUR	N	0,00	A-1	1 173 245,34	7,00	C		2,890	132 306,85	32 928,71	0,00	2 506,93
MON513185EUR	N	0,00	A-1	1 950 000,00	18,00	C		1,480	100 000,00	28 305,00	0,00	6 770,60
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Emprunts et dettes au 01/01/N													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		15 595 278,17					1 299 561,79	377 198,96	0,00	0,00	37 007,70

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS			A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	15	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	15 595 278,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	
	IV
	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	
	IV
	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
								Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000,00 €	01/10/2013

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	INSTALLATION DE VOIRIE	10	
L	AUTRES TRAVAUX	5	01/10/2013
L	AUTRES TERRAINS	5	01/10/2013
L	LOGICIEL	2	01/10/2013
L	MATERIEL INFORMATIQUE	2	01/10/2013
L	ACHAT D IMMEUBLE	15	01/10/2013
L	AUTRES MATERIELS	10	01/10/2013
L	PLANTATIONS	20	01/10/2013
L	PROJET AMENAGEMENT	15	01/10/2013
L	MATERIEL TECHNIQUE	10	01/10/2013
L	EQUIPEMENTS SPORTIFS	10	01/10/2013
L	INST MATER ET OUTI TECHNIQUES	10	01/10/2013
L	MATERIEL CLASSIQUE	10	01/10/2013
L	MOBILIER	15	01/10/2013
L	EQUIPEMENT DE CUISINE	20	01/10/2013
L	CAMIONS VEHICULES INDUSTRIELS	10	01/10/2013
L	VEHICULE UTILITAIRE	8	01/10/2013
L	EQUIPEMENTS GARAGES STATIONS	10	01/10/2013
L	VOITURE CAMIONETTE	8	01/10/2013
L	MAT BUREAU ELECTRI ELECTRONI	10	01/10/2013
L	COFFRE FORT	10	01/10/2013
L	APPAREIL MENAGER	10	01/10/2013
L	INSTRUMENT DE MUSIQUE	10	01/10/2013
L	JOUET	1	01/10/2013
L	RENEGOCIATION EMPRUNT	10	01/10/2013

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	1 394 932,75		0,00	1 394 932,75	0,00	1 394 932,75
Contentieux Administré vente	36 985,40	01/01/2018	0,00	36 985,40	0,00	36 985,40
Contentieux Effage Groupe scolaire Paulette Deblock	1 357 947,35	08/01/2018	0,00	1 357 947,35	0,00	1 357 947,35
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	1 394 932,75		0,00	1 394 932,75	0,00	1 394 932,75
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 410 000,00	1 410 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 380 000,00	1 380 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 380 000,00	1 380 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		30 000,00	30 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10223	TLE	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	30 000,00	30 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 410 000,00	0,00	0,00	1 410 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 030 580,67	III 5 030 580,67
Ressources propres externes de l'année (a)		450 000,00	450 000,00
10222	FCTVA	350 000,00	350 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	100 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		4 580 580,67	4 580 580,67
15...	Provisions pour risques et charges		
15112	Provisions pour litiges	1 394 932,75	1 394 932,75
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	9 883,94	9 883,94
28031	Frais d'études	31 533,83	31 533,83
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	64 239,78	64 239,78
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 362,93	1 362,93
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	8 744,76	8 744,76
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 539,75	1 539,75
28128	Autres aménagements de terrains	3 010,29	3 010,29
28132	Immeubles de rapport	12 987,39	12 987,39
28135	Installations générales, agencements, ..	8 198,73	8 198,73
28138	Autres constructions	800,84	800,84
28152	Installations de voirie	2 095,16	2 095,16
281531	Réseaux d'adduction d'eau	8 155,44	8 155,44
281532	Réseaux d'assainissement	152,88	152,88
281568	Autres matériels, outillages incendie	1 783,74	1 783,74
281571	Matériel roulant	15 284,52	15 284,52
281578	Autre matériel et outillage de voirie	3 058,61	3 058,61
28158	Autres installat°, matériel et outillage	29 754,19	29 754,19
28182	Matériel de transport	32 127,79	32 127,79
28183	Matériel de bureau et informatique	12 414,93	12 414,93
28184	Mobilier	37 403,47	37 403,47
28188	Autres immo. corporelles	55 741,70	55 741,70
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	27 390,00	27 390,00
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 344 200,00	1 344 200,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 473 783,25	1 473 783,25

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	5 030 580,67	0,00	0,00	0,00	5 030 580,67

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 410 000,00
Ressources propres disponibles	IV 5 030 580,67
Solde	V = IV - II (6) 3 620 580,67

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant Initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					1 093 032,01	0,00											0,00	0,00
SIA	1998	P	FOYER APEI HEBERGEMENT RUE GHESQUIERE	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	1 093 032,01	0,00	-1,00	A	F		4,800	F		0,000	-	euros	0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					25 953 628,05	15 493 804,23											542 563,81	750 527,22
HABITAT DU NORD	2011	P	JARDINS DE BEAULIEU PLUS02PLUS SPRF	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	80 643,40	73 513,63	33,00	A	F		2,850	F		2,850	-	euros	2 095,14	1 309,60
HABITAT DU NORD	2011	P	JARDINS DE BEAULIEU PLUS02 PLUS SPRF	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	41 943,20	39 438,77	43,00	A	F		2,850	F		2,850	-	euros	1 124,00	460,02
HABITAT DU NORD	2011	P	JARDINS DE BEAULIEU PLUS02 PLUS SPRF	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	72 602,40	66 183,55	33,00	A	F		2,850	F		2,850	-	euros	1 886,23	1 179,02
HABITAT DU NORD	2011	P	JARDINS DE BEAULIEU PLUS02 PLUS SPRF	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	38 993,20	36 664,93	43,00	A	F		2,850	F		2,850	-	euros	1 044,95	427,66
HABITAT DU NORD	2012	P	Les Jardins de Beaulieu 1 Log.PLAJ	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	16 181,00	14 800,55	34,00	A	F		2,050	F		2,050	-	euros	303,41	293,30

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En Intérêts (8)	En capital
HABITAT DU NORD	2012	P	Les Jardins de Beaulieu	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	6 954,40	6 541,43	44,00	A	F		2,050	F		2,050	-	euros	134,10	89,87
HABITAT DU NORD	2012	P	Les Jardins de Beaulieu PLA102 PLA1 SPRF	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	8 690,40	8 152,59	44,00	A	F		2,050	F		2,050	-	euros	167,33	112,14
HABITAT DU NORD	2012	P	Les Jardins de Beaulieu 1 Log,PLAI	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	13 390,40	12 248,04	34,00	A	F		2,050	F		2,050	-	euros	251,09	242,71
HLM LOG. RURAL ARRAS	2011	P	LOG.SOCIAUX RUE GHESQUIERE montant départ 1258375 17	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	961 059,70	749 139,44	13,00	A	F		4,300	F		4,300	-	euros	32 213,00	40 822,00
HLM REGIONS NORD EST	1994	P	LOG.SOCIAUX 9 PLACE DE LA MONTEE	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	25 657,17	13 557,51	10,00	A	F		5,800	F		4,300	-	euros	809,98	939,44
LOGEMENT RURAL ARRAS	2000	P	LOG.SOCIAUX RUE GHESQUIERE LOGEMENT RURAL	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	190 530,78	105 240,21	13,00	A	F		3,800	F		3,800	-	euros	4 226,19	6 163,95
MAISON CITES HABITAT	2011	P	LOG.SOCIAUX 16 LOGEMENTS NIVEAU ALLEES A D	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	1 558 329,00	1 401 695,17	32,00	A	F		1,850	F		2,350	-	euros	32 939,84	24 472,92
MAISON CITES HABITAT	2011	P	CITE NIVEAU ALLEE A D	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	438 304,00	410 192,10	42,00	A	F		1,850	F		2,350	-	euros	9 639,51	4 343,77
MAISON CITES HABITAT	2011	P	CITE NIVEAU ALLEES A B	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	175 499,00	153 868,62	32,00	A	F		0,950	F		1,450	-	euros	2 231,09	3 249,54
MAISONS CITES SOGINORPA	2010	P	29 LOGEMENTS CITE NIVEAU	DEXIA EMPRUNTS GARANTIS	4 770 359,00	4 049 571,03	21,00	A	F		4,630	F		2,250	-	euros	136 875,50	109 859,55
MAISONS CITES SOGINORPA	2010	P	29 LOGEMENTS CITE NIVEAU	DEXIA EMPRUNTS GARANTIS	457 928,00	434 727,44	41,00	A	F		4,630	F		2,630	-	euros	14 693,79	3 536,14
NOREVIE	1973	P	PLR ZAC LES EPIS 2ème TR	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	588 895,96	0,00	-1,00	A	F		1,000	F		0,000	-	euros	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)			En capital	
NOREVIE	1977	P	PLR LES EPIS 2ème TR	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	290 369,64	33 169,39	3,00	A	F	1,000	F		1,000		-	euros	331,69	8 169,02	
NOREVIE	2004	P	PLUS RUE ANATOLE FRANCE 20 LOGEMENTS	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	1 539 361,77	1 146 790,36	20,00	A			3,450	F		3,450		-	euros	39 564,27	38 092,40
NOREVIE	2004	P	PLUS RUE ANATOLE FRANCE BEGUINAGE-17 LOGEMENTS	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	1 065 366,30	793 674,26	20,00	A	F		3,450	F		3,450		-	euros	27 361,76	26 363,11
NOREVIE	2001	P	LES COURONNES	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	35 063,27	0,00	0,00	A	F		2,790	F		3,040		-	euros	68,39	2 249,65
NOREVIE	2006	P	REFIN.DIVERS CONTRATS	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	1 924 299,51	930 250,91	7,00	A	F		3,490	F		3,490		-	euros	32 465,76	102 807,54
NOREVIE	1997	P	PLA TS	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	101 500,56	64 890,98	16,00	A	F		3,060	F		3,060		-	euros	1 985,66	2 788,82
NOREVIE	1998	P	PLA TS - 3 LOGEMENTS	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	103 375,68	56 269,07	14,00	A	F		4,300	F		3,040		-	euros	1 710,58	3 230,72
NOREVIE	1998	P	PLA TS	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	243 125,69	119 785,15	14,00	A	F		3,540	F		3,040		-	euros	3 641,47	6 877,53
PACT HABITAT LILLE	2010	P	29 AVENUE DES FUSILLES	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	39 547,00	33 434,09	31,00	A	F		1,050	F		1,050		-	euros	351,06	1 020,63
PACT HABITAT LILLE	2012	P	LOCATIF AIDE INTEGRATION 3 log.336 Av.Mai Leclerc	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	165 634,00	155 804,43	34,00	A	F		2,050	F		1,550		-	euros	2 414,97	3 379,50
SIA	1978	P	12 LOGEMENTS F2 PLR 1977 RESIDENCE A. CROIZAT	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	171 063,04	25 133,30	4,00	A	F		1,200	F		1,200		-	euros	301,60	4 907,44
SIA	1979	P	32 LOGEMENTS HLM 1977 RESIDENCE DE L AUDE	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	475 640,93	0,00	0,00	A	F		3,600	F		3,600		-	euros	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SIA	1981	P	32 LOGEMENTS HLM 1977 RESIDENCE DE L AUDE	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	62 610,81	2 962,24	0,00	A	F		3,600	F		3,600	-	euros	106,65	2 962,24
SIA	1979	P	12 LOGEMENTS F2 PLR 1977 RESIDENCE A.CROIZAT	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	30 520,29	5 349,41	5,00	A	F		1,200	F		1,200	-	euros	64,19	865,18
SIA	1982	P	12 LOGEMENTS F2 PLR 1977 RESIDENCE A.CROIZAT	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	20 367,19	4 103,21	6,00	A	F		1,200	F		1,200	-	euros	49,24	565,41
SIA	1980	P	32 LOGEMENTS HLM 1977 RESIDENCE DE L AUDE	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	5 549,14	0,00	1,00	A	F		3,600	F		3,600	-	euros	0,00	0,00
SIA	1980	P	32 LOGEMENTS HLM 1977 RESIDENCE DE L AUDE	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	21 632,52	0,00	1,00	A	F		3,600	F		3,600	-	euros	0,00	0,00
SIA	1983	P	12 LOGEMENTS F2 PLR 1977 RESIDENCE A. CROIZAT	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	25 672,41	4 091,37	3,00	A	F		2,980	F		2,980	-	euros	121,92	978,23
SIA	1980	P	20 LOGEMENTS PLA COLLECT. 1979-CITE DU BIVOUAC	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	620 132,11	0,00	-1,00	A	F		3,800	F		0,000	-	euros	0,00	0,00
SIA	1983	P	20 LOGEMENTS PLA COLLECT. 1979-CITE DU BIVOUAC	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	36 176,15	4 228,68	1,00	A	F		3,800	F		3,800	-	euros	160,69	2 059,75
SIA	1987	P	75 LOGEMENTS PLA COLL. 1985-CITE STE BARBE-65	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	886 703,70	223 307,18	5,00	A	F		5,750	F		5,750	-	euros	13 062,80	41 728,63
SIA	1987	P	75 LOGEMENTS PLA COLL. 1985-CITE STE BARBE	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	1 617 417,00	500 726,44	5,00	A	F		4,940	F		4,940	-	euros	24 725,49	71 904,05

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En Intérêts (8)	En capital
SIA	1989	P	71 LOGEMENTS PLA-1988 CITE STE BARBE	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	3 529 941,75	1 406 377,52	7,00	A	F		5,800	F		3,550	-	euros	81 897,52	145 705,70
SIA	1994	P	28 LOGEMENTS PLA INDIVID. 1991-CITE STE BARBE	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	1 906 710,97	959 568,22	10,00	A	F		5,800	F		3,200	-	euros	31 198,76	69 082,04
SIA	1994	P	71 LOGEMENTS PLA-1988 RUE JEAN BAPTISTE LEBAS	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	63 357,81	36 893,95	12,00	A	F		5,800	F		3,550	-	euros	1 758,05	2 043,45
SIA	1994	P	1 LOGEMENT PLA INDIVID. 97 RUE VOLTAIRE	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	22 867,35	12 106,42	10,00	A	F		5,800	F		3,300	-	euros	400,17	828,51
SIA	1995	P	1 LOGEMENT PLA 1993 64 RUE EMILE ZOLA	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	42 698,77	24 179,87	11,00	A	F		5,800	F		3,300	-	euros	799,38	1 484,38
SIA	1996	P	28 LOGEMENTS PLA INDIV. 1991-RESIDENCE STE BARBE	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	67 077,57	38 194,60	12,00	A	F		5,800	F		3,300	-	euros	1 272,39	2 171,13
SIA	1996	P	1 LOGEMENT IND .PLAI-1994 1 RUE DE LAMBRES	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	32 425,91	19 508,33	12,00	A	F		5,800	F		3,300	-	euros	645,01	1 049,54
STE CITES JARDINS	2014	P	LOG.SOCIAUX 14 LOG.RUE HOULETTE	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	510 694,24	505 210,40	45,00	A	F		2,850	F		2,850	-	euros	14 398,50	1 470,01
STE LES CITES JARDINS	2014	P	LOG.SOCIAUX 5 LOGEMENTS RUE HOULETTE	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	116 028,14	113 379,18	45,00	A	F		2,050	F		2,050	-	euros	2 324,27	696,53
Sté Cité Jardins	2014	P	Prêt locatif 5 Logements Rue de la Houlette	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	155 986,36	148 922,63	35,00	A	F		2,050	F		2,050	-	euros	3 052,91	1 981,34
Sté Cité Jardins	2014	P	14 Logements Domaine de la Houlette	CDDC EMPRUNTS GARANTIS	568 749,46	549 947,63	35,00	A	F		2,850	F		2,850	-	euros	15 673,51	5 563,11
TOTAL GENERAL					27 046 660,06	15 493 804,23											542 563,81	750 527,22

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

SIN LE NOBLE - SIN NOBLE VILLE - BP - 2018

- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B 1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	1 303 091,03
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	-
Annuité nette de l'exercice (2)	C	1 676 760,75
Provisions pour garanties d'emprunts	D	-
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	2 979 851,78
Recettes réelles de fonctionnement	II	20 229 962,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	14,73%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/12/2017

C 1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/12/2017

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	-	1,00	-	-	-
Directeur général des services	A	1,00	-	1,00	-	-	-
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		60,00	1,00	61,00	50,85	-	50,85
Adjoint administratif	C	22,00	1,00	23,00	22,85	-	22,85
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1,00	-	1,00	1,00	-	1,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	14,00	-	14,00	14,00	-	14,00
Rédacteur	B	8,00	-	8,00	4,00	-	4,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	8,00	-	8,00	5,00	-	5,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	2,00	-	2,00	-	-	-
Attaché	A	3,00	-	3,00	3,00	-	3,00
Attaché principal	A	2,00	-	2,00	1,00	-	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		122,00	21,00	143,00	130,11	-	130,11
Adjoint technique	C	71,00	21,00	92,00	83,11	-	83,11
Adjoint technique principal 1ère classe	C	9,00	-	9,00	9,00	-	9,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	21,00	-	21,00	21,00	-	21,00
Agent de maîtrise	C	8,00	-	8,00	5,00	-	5,00
Agent de maîtrise principal	C	5,00	-	5,00	5,00	-	5,00
Technicien	B	2,00	-	2,00	2,00	-	2,00
Technicien principal 1ère classe	B	3,00	-	3,00	2,00	-	2,00
Technicien principal 2ème classe	B	3,00	-	3,00	3,00	-	3,00
Ingénieur Principal	A	1,00	-	1,00	-	-	-
FILIERE SOCIALE (d)		13,00	1,00	14,00	11,80	-	11,80
ASEM 1ère classe	C	8,00	1,00	9,00	8,80	-	8,80
ATSEM principal 1ère classe	C	1,00	-	1,00	-	-	-
ATSEM principal 2ème classe	C	2,00	-	2,00	1,00	-	1,00
Educateur Principal de Jeunes Enfants	B	1,00	-	1,00	1,00	-	1,00
Educateur de jeunes enfants	B	1,00	-	1,00	1,00	-	1,00

FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		10,00	-	10,00	7,00	1,00	8,00
Auxiliaire de puériculture 1ère classe	C	4,00	-	4,00	4,00	1,00	5,00
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	C	4,00	-	4,00	2,00	-	2,00
Infirmier en soins généraux de classe normale	B	1,00	-	1,00	1,00	-	1,00
Psychologue classe normale	A	1,00	-	1,00	-	-	-
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)		4,00	-	4,00	4,00	1,00	5,00
Educateur des APS	B	1,00	-	1,00	1,00	1,00	2,00
Educateur des APS principal de 1ère classe	B	2,00	-	2,00	2,00	-	2,00
Educateur des APS principal 2ème classe	B	1,00	-	1,00	1,00	-	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		3,00	12,00	15,00	9,21	-	9,21
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	1,00	-	1,00	1,00	-	1,00
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	C	1,00	-	1,00	1,00	-	1,00
Assistant enseignant artistique principal 1ère classe	B	1,00	8,00	9,00	5,05	-	5,05
Assistant enseignant artistique principal 2ème classe	B	-	2,00	2,00	1,10	-	1,10
Professeur d'enseignement artistique	A	-	2,00	2,00	1,06	-	1,06
FILIERE ANIMATION (i)		21,00	5,00	26,00	24,26	1,00	25,26
Adjoint d'animation	C	13,00	5,00	18,00	16,26	-	16,26
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	3,00	-	3,00	3,00	-	3,00
Animateur principal 1ère classe	B	2,00	-	2,00	2,00	-	2,00
Animateur principal 2ème classe	B	1,00	-	1,00	1,00	-	1,00
Animateur territorial	B	2,00	-	2,00	2,00	1,00	3,00
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		234,00	40,00	274,00	237,23	3,00	240,23

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégorie : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8*6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/12/2017

IV

C 1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/12/2017 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/12/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
1 éducateur territorial des APS	B	SP	366		3-1	CDD
1 animateur	B	Anim	366		3-4	CDD
2 assistants d'enseignement artistique	B	CULT	373		3-4	CDI
1 assistant d'enseignement artistique Ppal de 2ème cl.	B	CULT	387		3-4	CDI
13 adjoints techniques	C	TECH	347		3-1	CDD
3 Adjoints techniques	C	TECH	347		3-4	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				313 237,00		
1 technicien principal de 1ère classe	B	TECH	459		3-1	CDD
113 Adjoints d'animation	C	ANIM	347		3-b	CDD
1 auxiliaire de puériculture	C	S	351		3-2	CDD
2 opérateurs des APS	C	SP	347		3-1	CDD
3 Contrats d'avenir	Autre	TECH		40 278,00	A : EAV	Contrat aidé
1 Pédiatre	Autre	MS		6 000,00	A-Pédiatre	CDD
3 Assistants d'enseignement artistique	B	CULT	366		3-2	CDD
1 Collaborateur de cabinet	A	ADM	557		110	CDD
19 Contrats d'accompagnement à l'emploi	Autre	TECH		150 378,00	A : CAE	Contrat aidé
3 Contrat d'accompagnement à l'emploi	Autre	ADM		29 211,00	A : CAE	Contrat aidé
1 Contrat d'accompagnement à l'emploi	Autre	MS		5 301,00	A : CAE	Contrat aidé
3 Contrats d'accompagnement à l'emploi	Autre	ANIM		23 337,00	A : CAE	Contrat aidé
4 Contrat d'accompagnement à l'emploi	Autre	SP		50 187,00	A : CAE	Contrat aidé
4 Surveillants de cantine	Autre	ANIM		8 545,00	3-b	Enseignant
TOTAL GENERAL				313 237,00		

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR : ADM : Administratif - TECH : Technique - URB : Urbanisme (dont aménagement urbain) - S : Social - MS : Médico-social - MT : Médico-technique - SP : sportif - CULT : Culturel - ANIM : Animation - PM : Police - OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier modifiée) : 3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...) - 3-2 : Vacance temporaire d'un emploi - 3-3-1 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes - 3-3-2 : Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient - 3-3-3 : Emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil - 3-3-4 : Emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 hab et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % - 3-3-5 : Emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, du changement de périmètre ou de suppression d'un service public - 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus - A : autres (préciser)
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés")
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C2
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ÉTÉ PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ÉTÉ PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u>	DALKIA	Dalkia France	Société en commandite par Actions	230 000,00
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				15 493 804,23
	SIA Habitat	S.A. SIA	SA d'HLM	3 266 730,74
	NOREVIE	S.A. NOREVIE	SA d'HLM	3 144 830,12
	Habitat du Nord	S.A. Habitat du Nord	SA d'HLM	257 553,49
	Maisons et Cités	S.A. Maisons et Cités	SA d'HLM	6 450 054,36
	Logement Rural	S.A. Le Logement Rural	SA d'HLM	854 379,65
	PACT Habitat	S.A. PACT Habitat	SA UES	189 238,52
	SRCJ	Sté Région. Cités Jardins	SA d'HLM	1 317 459,84
	HLM ICF	Imm des Chemins de fer	SA d'HLM	13 557,51
<u>Subvention supérieures à 75 000€ ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée,...)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C 3.1

**C 3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté d'agglomération du Douaisis	2002	FPU	
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	10 800 336	0,90%	24,95%	0,00%	2 694 684	0,90%
TFPB	11 444 078	0,90%	23,04%	0,00%	2 636 716	0,90%
TFPNB	58 421	0,90%	51,57%	0,00%	30 128	0,90%
CFE						
TOTAL	22 302 835	0,90%			5 361 528	0,90%

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

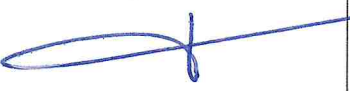
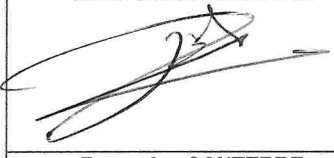
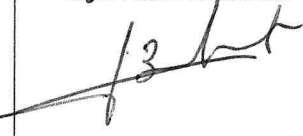
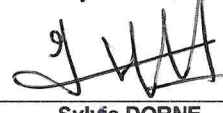
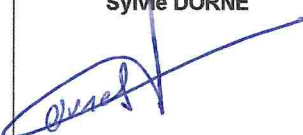
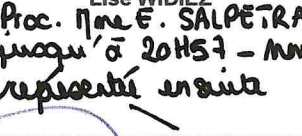
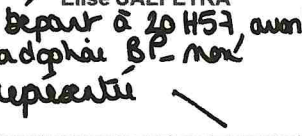
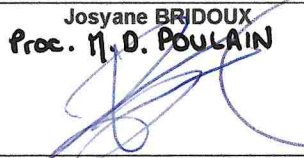
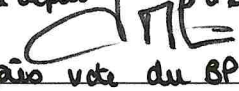
(2) L'assemblée délibérante étant : .

Nombre de membres en exercices : **33**
 Nombre de membres présents : **23**
 Nombre de membres représentés : **5**
 Nombre de suffrages exprimés : **28**

Date de la convocation : 13 décembre 2017
 Présenté par Monsieur Christophe Dumont, Maire

A Sin-le-Noble, le 19 décembre 2017
 Délibéré par le Conseil municipal, réuni en session
 A Sin-le-Noble, le 19 décembre 2017

VOTES
 Pour : **28**
 Contre : **0**
 Absentions : **0**

Christophe DUMONT 	Jean-Paul HOURNON 	Johanne MASCLÉT 	Didier CARREZ Proc. Mme J. TAILLEZ 
Caroline FAIVRE 	Patrick ALLARD 	Isabelle TAILLEZ 	Jean-Claude DESMENEZ 
Marie-Josée DELATTRE 	Freddy DELVAL 	Jean-Michel CHOTIN 	Jean-Pierre BERLINET 
Françoise SANTERRE 	Claudine BEDENIK 	Christiane DUMONT Proc. Mme C. BEDENIK 	Joselyne GEMZA Proc. Mme J. MASCLÉT 
Jean-Luc JOUVENEZ Proc. Mme M.-J. DELATTRE 	Henri JARUGA 	Fatima LESPAGNOL Proc. M. H. JARUGA 	Sylvie DORNE 
Pascal DAMBRIN 	Dimitri WIDIEZ Arrivé 20H25. avant adoption BP 	Lise WIDIEZ Proc. Mme E. SALPETRA jusqu'à 20H57 - non représenté ensuite 	Elise SALPETRA Départ à 20H57, avant adoption BP - non représenté 
Jean-Pierre STOBIECKI 	Josyane BRIDOUX Proc. M. D. POULAIN 	Véronique LEGRAND 	Victor GUERIN 
Cerasela POP Excusée, non représentée 	Bruno WOSINSKI Excusé, non représenté 	Lucie DEBLANGY Excusée, non représentée 	Vincent CAMPISANO Proc. à M. P. ALLARD après son départ à 21H02 après vote du BP 
Daniel POULAIN 			

Certifié exécutoire,
 Compte tenu de la transmission,
 En sous-préfecture de Douai le
 Et de la notification le
 Fait à Sin-le-Noble,

22 DEC 2017
 22 DEC 2017
 22 DEC 2017


 Le Maire
 Christophe DUMONT

